

FICHES PRATIQUES

Des réponses simples et concrètes à toutes vos questions

Comment amortir ses investissements

La politique d'amortissements menée par une entreprise constitue un véritable enjeu stratégique pour son avenir et son développement. En matière de comptabilité, les décisions prises par le chef d'entreprise auront des conséquences sur le résultat de sa société ainsi que sur la fiscalité à laquelle elle sera assujettie. Pour optimiser leur résultat comptable et diminuer leur bénéfice imposable, les entreprises disposent de marges de manoeuvre légales principalement basées sur des plans d'amortissements éclairés.



1. Qu'est-ce qu'un amortissement ?

En comptabilité, un amortissement correspond à l'opération par laquelle est constatée la perte de valeur normale et définitive d'une immobilisation, c'est-à-dire d'un certain type de biens acquis par une entreprise et dont l'utilisation entre dans le cadre de son exploitation. Evaluer l'amortissement des immobilisations permet à une entreprise d'estimer l'usure de ses actifs et de déterminer leur durée d'amortissement, qui est généralement basée sur la durée de vie indicative de chaque immobilisation.

2. Les modes d'amortissement

L'autorité fiscale accepte deux modes d'amortissement :

- l'amortissement linéaire : ce mode peut être appliqué à l'ensemble des biens amortissables, mais il s'impose pour les biens non admis au bénéfice de l'amortissement dégressif, les biens d'occasion et les biens dont la durée d'utilisation normale est inférieure à trois ans. Il se caractérise par une annuité constante d'amortissement tout au long de la période d'utilisation du bien.
- l'amortissement dégressif : il s'applique aux biens neufs ayant une durée d'utilisation de trois ans minimum et aux biens définis comme éligibles par le Code général des impôts. Ce type d'amortissement est plus élevé les premières années, avant de décroître.

3. La durée d'amortissement

Sur le plan fiscal, un bien acquis par une entreprise est amorti sur une durée d'utilisation dite "normale", donnée - à titre indicatif - par l'Administration fiscale pour chaque type de biens. En choisissant des durées d'amortissements plus ou moins longues en fonction de ses immobilisations, un chef d'entreprise privilégiera l'amélioration de son résultat ou la diminution de la fiscalité.

4. Immobilisations ou charges ?

Les entreprises sont tenues d'amortir leurs actifs, afin de tenir compte de la dépréciation naturelle de leur valeur. En effet, la comptabilité d'une entreprise se doit de représenter fidèlement sa situation réelle. Si de nombreux investissements sont considérés comme étant des immobilisations faisant l'objet d'un plan d'amortissement sur plusieurs années, certains d'entre eux peuvent être assimilés à des charges et, à ce titre, être déduits intégralement du compte

d'exploitation de l'exercice en cours. Parmi ces investissements figurent notamment les biens dont la valeur unitaire ne dépasse pas 500 € HT dans les charges : petits matériels, mobiliers de bureau, outillage, logiciels...

Comment déterminer l'usure des actifs



1. Amortissement : qu'est-ce que l'usure des actifs ?

En comptabilité des entreprises, l'amortissement des immobilisations se définit comme la représentation de la perte de valeur des éléments de l'actif immobilisé. Cette perte de valeur est en partie occasionnée par une usure physique liée à l'utilisation, par exemple, d'une machine, d'un véhicule ou d'un outil. Certaines immobilisations ne sont pas dépréciables au fil du temps et, à ce titre, ne sont pas amortissables. C'est le cas notamment des fonds de commerce ou des droits au bail.

2. Amortissement : pourquoi y recourir ?

L'évaluation de l'amortissement des immobilisations permet à une entreprise de mesurer l'usure de ses actifs et de reporter cette perte annuelle de valeur dans les charges relatives à son activité. Pendant la durée de l'amortissement d'un actif, l'entreprise ne subit aucune sortie de trésorerie, ce qui permet au dirigeant de concentrer ses ressources sur l'amortissement d'un nouvel actif. En d'autres termes, l'amortissement favorise l'investissement. Mais il faut savoir que seuls les actifs immobilisés utilisés durablement par l'entreprise peuvent être amortis. Il s'agit des actifs qui conserveront une valeur au-delà d'une année.

3. Amortissement des biens non décomposables

Comptablement, les entreprises sont tenues d'indiquer la durée pendant laquelle elles comptent pouvoir utiliser leurs actifs. On parle de durée d'amortissement. Pour l'évaluer, le chef d'entreprise doit notamment tenir compte de l'usure physique des actifs. Pour leur faciliter la tâche, l'administration fiscale propose, à titre indicatif, des durées d'amortissements utilisables :

- bâtiments commerciaux (20 à 50 ans) ;
- matériel (6 à 10 ans) ;
- outillage (5 à 10 ans) ;
- automobiles et matériel roulant (4 à 5 ans) ;
- mobilier (10 ans) ;
- matériel de bureau (5 à 10 ans) ;
- ordinateurs (3 ans) ;
- brevets, certificats d'obtention végétale (5 ans).

4. Amortissement linéaire ou dégressif ?

En matière fiscale, une entreprise doit amortir ses immobilisations selon l'une des deux méthodes suivantes :

- l'amortissement linéaire, applicable à tous les biens amortissables. Il est obligatoire pour les biens non admis au bénéfice de l'amortissement dégressif, les biens d'occasion ainsi que pour les biens dont la durée d'utilisation normale est inférieure à trois ans. Ce mode d'amortissement définit une annuité constante et régulière d'amortissement, pendant la période d'utilisation de l'actif.
- l'amortissement dégressif, applicable aux biens neufs ayant une durée d'utilisation de trois ans minimum ainsi qu'aux biens entrant dans l'une des catégories par le Code général des impôts. Cette méthode permet d'adop-

ter des annuités d'amortissement plus élevées les premières années d'amortissement. Pour cela, on multiplie le taux de l'amortissement linéaire par un coefficient variable, en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Comment amortir ses investissements en immobilisations



1. Qu'est-ce qu'une immobilisation ?

Les immobilisations regroupent les différents biens acquis par une entreprise afin d'en avoir une utilisation durable et sans perspective de revente. Ces actifs correspondent aux investissements réalisés par un chef d'entreprise dans le but de développer sa productivité ou d'accroître sa compétitivité. Sur le plan comptable, les immobilisations sont inscrites dans le chapitre des actifs fixes ou immobilisés du bilan. La déduction de ces investissements du bénéfice de l'entreprise s'étale sur plusieurs années, en fonction de la durée de vie des différentes immobilisations.

2. Immobilisation : comment la déterminer ?

Pour être qualifié d'immobilisation, un bien doit répondre aux critères suivants :

- être destiné à être utilisé dans l'activité courante de l'entreprise ;
- servir de manière durable l'activité de l'entreprise ;
- constituer un investissement qui accroît le patrimoine d'une entreprise ;
- générer dans le futur des avantages économiques.

3. Quels sont les différents types d'immobilisations ?

Les immobilisations peuvent être classées dans les trois catégories suivantes :

- les immobilisations corporelles rassemblent les biens qui sont utilisés durablement au cours du cycle d'exploitation d'une entreprise : équipements, machines, locaux, terrains, installations techniques, matériel de transport, etc. ;
- les immobilisations incorporelles correspondent aux biens immatériels acquis par une entreprise : fonds de commerce, droit au bail, logiciels informatiques, licences, brevets, frais de recherche et de développement ;
- les immobilisations financières se composent des titres financiers que l'entreprise a acquis dans le but de les conserver durablement dans son patrimoine et de celui d'une autre entreprise : titres de participation, dépôts, cautionnement, prêts.

4. Investissements en immobilisations : l'amortissement

En comptabilité, les investissements en immobilisations réalisés par une entreprise doivent faire l'objet d'un amortissement. Cela signifie concrètement qu'une quote-part du coût de chaque bien non amorti totalement vient en déduction du résultat comptable. Le calcul des amortissements est effectué en fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Comment amortir ses investissements en charges



1. Charges : qu'est-ce que c'est ?

Sur le plan comptable, les charges regroupent la totalité des frais et des achats inhérents à la production des biens et des services réalisés par une entreprise dans le but de les vendre. Cette opération engendre une baisse de résultat comptable d'une société au cours d'un exercice. Les charges peuvent être classées dans trois catégories distinctes :

- les charges d'exploitation : charges courantes de l'entreprise ;
- les charges financières : charges engagées dans le cadre d'opérations financières ;
- les charges exceptionnelles : charges engagées en dehors du cadre courant de l'entreprise, concernant le plus souvent des opérations de gestion ou des opérations en capital.

Parmi ces différents types de charges, il existe des charges décaissables qui affectent la trésorerie d'une entreprise de manière immédiate ou différée, ainsi que des charges non décaissables qui, elles, n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

2. Comment distinguer les charges et les immobilisations ?

Les dépenses d'investissements effectuées par une entreprise peuvent être considérées comme des charges ou comme des immobilisations. D'un côté, les immobilisations se définissent comme étant des biens acquis par une entreprise dans le but d'être utilisés durablement dans le cadre de son cycle d'exploitation. Ces dernières perdent, par essence, de la valeur au fil du temps et doivent faire l'objet d'un amortissement déductible du bénéfice imposable. Inversement, les charges représentent les dépenses relatives aux biens ou aux services qui sont consommés par l'entreprise de façon rapide. A ce titre, elles entraînent une baisse de l'actif net et sont déductibles du bénéfice immédiatement.

3. Le traitement comptable de l'investissement en charges

Les immobilisations et les charges se différencient principalement par leur traitement comptable. Ainsi, les charges se caractérisent essentiellement par leur déductibilité totale au cours de l'année de leur réalisation, tandis que l'immobilisation doit être amortie dans le temps. En matière comptable, les entreprises disposent de la possibilité de passer les biens dont la valeur unitaire ne dépasse pas 500 € HT dans les charges : petits matériels, mobiliers de bureau, outillage, logiciels... Néanmoins, les biens directement utilisés pour l'exploitation de l'entreprise ne peuvent faire l'objet d'une déduction immédiate.

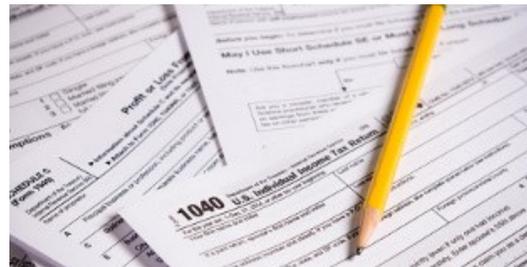
4. Pourquoi différencier les charges des immobilisations ?

Pour une entreprise, établir une distinction stricte entre les immobilisations et les charges permet de :

- limiter les risques en cas de contrôle fiscal : une charge déduite de manière indue sera inévitablement réincorporée dans le bénéfice de l'entreprise, qui perdra conséquemment le bénéfice de l'amortissement ;
- faciliter la cession des biens : la cession des immobilisations requiert l'application du régime des plus et moins-values, tandis que la cession des biens de faible valeur passés en charges ne le nécessite pas ;

- calculer la CFE : l'immobilisation entre dans la base d'imposition de la cotisation foncière des entreprises, composante de la contribution économique territoriale (ex-taxe professionnelle), contrairement à la charge.

Comment réduire le bénéfice imposable



1. Qu'est-ce que le bénéfice imposable ?

Sur le plan comptable, le bénéfice imposable représente la différence entre les produits (produit de l'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels) qu'une entreprise perçoit et les charges qui lui incombent. Les charges retenues dans le calcul de ce bénéfice sont les suivantes :

- les frais généraux ;
- les dépenses de personnel et de main-d'oeuvre ;
- les amortissements ;
- le loyer pour une entreprise locataire ;
- les intérêts des comptes courants d'associés ;
- les provisions de pertes ou de charges dès lors qu'elles sont représentées dans la comptabilité de l'exercice ;
- les rémunérations directes et indirectes ;
- les frais de réception et de restauration ;
- etc.

2. Réduire le bénéfice imposable : les déductions envisageables

L'engagement de dépenses assorties d'une déduction fiscale constitue une alternative intéressante pour un chef d'entreprise qui souhaite diminuer son bénéfice net qui servira d'assiette au calcul de l'impôt sur les sociétés. Parmi ces dépenses figurent notamment :

- les investissements en matériels, mobiliers et équipements inférieurs à 500 euros HT sont totalement déductibles du bénéfice imposable ;
- les travaux de réaménagement achevés avant la date limite de la clôture du bilan sont déductibles. Il peut s'agir de travaux de nettoyage ou de peinture, par exemple ;
- les versements sur un contrat de retraite complémentaire. L'épargne versée est entièrement déductible du bénéfice imposable ;
- les dons à des oeuvres d'intérêt général sont déductibles et engendrent une réduction d'impôt de 60 %.

3. Réduire le bénéfice imposable : les autres alternatives

Pour réduire le bénéfice imposable réalisé par son entreprise au cours d'un exercice, le dirigeant peut privilégier l'une des procédures suivantes :

- l'augmentation de la rémunération du chef d'entreprise. Si elle n'a pas déjà atteint son seuil maximum, un chef d'entreprise peut envisager une augmentation de sa rémunération. Il convient également de vérifier que les prélèvements associés présenteront toujours un réel intérêt en comparaison des rémunérations immédiates ;
- la maximisation des provisions de fin d'année ;
- la libération de la totalité du capital social de l'entreprise, afin de profiter du taux d'impôt société réduit à 15 % ;

- l'utilisation d'un crédit d'impôt imputable sur l'impôt sur les sociétés. Crédit d'impôt compétitivité emploi, crédit d'impôt apprentissage, crédit d'impôt formation du chef d'entreprise, crédit d'impôt développement à l'export, crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt famille, etc.

Découvrir le monde du marketing et du commercial



La référence
des décideurs
La communauté
Marketing
& communication



Le média
cross canal
Ecommerçants
et commerce
connecté



Le média
orienté
100% client



Le service
d'information
des commerciaux
et des business
developers

Découvrir le monde de la finance et des achats



Le média référent
des acheteurs
privé / public



La solution
d'information
des directeurs
administratifs
et financiers

Découvrir le monde de l'entrepreneuriat



La source
d'information
des entrepreneurs
et
des dirigeants PME



Le magazine
des entreprises
artisanales



Le magazine
des entreprises
artisanales